

Objekttyp: **TableOfContent**

Zeitschrift: **Bulletin technique de la Suisse romande**

Band (Jahr): **75 (1949)**

Heft 10: **Foire Suisse de Bâle, 7-17 mai 1949**

PDF erstellt am: **13.09.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

BULLETIN TECHNIQUE DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les 15 jours

ABONNEMENTS :Suisse : 1 an, 20 francs
Etranger : 25 francs

Pour sociétaires :

Suisse : 1 an, 17 francs
Etranger : 22 francsPour les abonnements
s'adresser à la librairie**F. ROUGE & Cie**
à LausannePrix du numéro :
1 Fr. 25

Organe de la Société suisse des ingénieurs et des architectes, des Sociétés vaudoise et genevoise des ingénieurs et des architectes, de l'Association des anciens élèves de l'Ecole polytechnique de l'Université de Lausanne et des Groupes romands des anciens élèves de l'Ecole polytechnique fédérale.

COMITÉ DE PATRONAGE. — Président : R. NEESER, ingénieur, à Genève; Vice-président : G. EPITAUX, architecte, à Lausanne; secrétaire : J. CALAME, ingénieur, à Genève. Membres : *Fribourg* : MM. † L. HERTLING, architecte; P. JOYE, professeur; *Vaud* : MM. F. CHENAUX, ingénieur; E. D'OKOLSKI, architecte; A. PARIS, ingénieur; CH. THÉVENAZ, architecte; *Genève* : MM. L. ARCHINARD, ingénieur; E. MARTIN, architecte; E. ODIER, architecte; *Neuchâtel* : MM. J. BÉGUIN, architecte; G. FURTER, ingénieur; R. GUYE, ingénieur; *Valais* : MM. J. DUBUIS, ingénieur; D. BURGNER, architecte.

Rédaction : D. BONNARD, ingénieur. Case postale Chauderon 475, LAUSANNE

TARIF DES ANNONCES

Le millimètre
(larg. 47 mm.) 20 cts.
Réclames : 60 cts. le mm.
(largeur 95 mm.)
Rabais pour annonces
répétées

ANNONCES SUISSES S.A.

5, Rue Centrale
Tél. 2 33 26
LAUSANNE
et Succursales

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ ANONYME DU BULLETIN TECHNIQUE**

A. STUCKY, ingénieur, président; M. BRIDEL; G. EPITAUX, architecte; R. NEESER, ingénieur.

SOMMAIRE : *Ecole supérieure et Gymnase de jeunes filles. Ecole enfantine. Centre scolaire à construire à Lausanne. Concours d'architecture. — Les bases géodésiques de la mensuration en Suisse, par A. ANSERMET. — Note sur une forme particulière de l'équation de passage dans le cas d'une turbine axiale, à réaction, par PAUL PINGOUD, ingénieur E.P.U.L. — LES CONGRÈS : Congrès international de Technique portuaire; Exposition nationale du bâtiment 1949 et du transport automobile. — Société suisse des ingénieurs et des architectes : Assemblée générale du groupe des ponts et charpentes. — BIBLIOGRAPHIE. — SERVICE DE PLACEMENT. — NOUVEAUTÉS, INFORMATIONS DIVERSES.*

Ecole supérieure et Gymnase de jeunes filles - Ecole enfantine

Centre scolaire à construire à Lausanne

CONCOURS D'ARCHITECTURE

Extrait du règlement et du programme

En juin 1948, la Municipalité de Lausanne ouvrait un concours d'architecture pour l'étude d'un groupe comprenant les constructions nécessaires à une Ecole supérieure et à un Gymnase de jeunes filles, à une école enfantine et à une garderie d'enfants, qu'elle se propose d'édifier sur sa propriété sise entre l'avenue de Tivoli et le chemin des Croix-Rouges (ancienne propriété Brandenburg), au nord de la voie C. F. F.

Étaient admis à concourir : les architectes suisses, régulièrement domiciliés dans le canton depuis un an au moins; les architectes vaudois, qu'ils soient domiciliés en Suisse ou à l'étranger.

Une somme de 30 000 fr. était mise à la disposition du jury pour être répartie entre six à sept prix aux auteurs des projets ayant le mieux satisfait aux conditions du programme.

L'*Ecole supérieure* est destinée aux jeunes filles de dix à seize ans (six degrés d'âge). Les constructions nouvelles doivent permettre de loger un millier d'élèves dans 40 classes, dont 20 en première étape.

Le *Gymnase*, destiné aux jeunes filles de seize à dix-neuf ans, doit comporter 20 classes, à construire en seconde étape.

Chacun des deux établissements devait constituer une unité en soi ayant sa propre direction et son secrétariat; l'aula et la salle de gymnastique étaient toutefois utilisées par les élèves des deux écoles.

Des accès spacieux et aisés devaient permettre aux élèves d'atteindre les lieux avec facilité et sécurité.

Les bâtiments devaient être disposés de telle manière que les bruits de la circulation ne puissent pas nuire au travail des classes.

Des liaisons couvertes étaient à prévoir entre les divers bâtiments scolaires, d'une part, et les salles de gymnastique, d'autre part.

La composition de l'ensemble devait permettre de maintenir une discipline différentielle selon l'âge des élèves et de créer l'ambiance convenable à une école secondaire de jeunes filles.

Les concurrents devaient s'attacher au côté économique de leur composition et éliminer tout luxe superflu, sans compromettre pour cela le caractère et l'aspect de l'ensemble de l'œuvre envisagée.

Dans la mesure du possible, les arbres existants devaient être sauvegardés.

L'*école enfantine* et la *garderie d'enfants*, à placer de préférence dans la partie ouest du terrain, étaient à considérer comme des éléments indépendants des deux premières.

Extrait du rapport du jury

Le jury, composé de : MM. F. Crot, municipal, directeur des Ecoles, Lausanne; R. Jordan, municipal, directeur des Travaux, Lausanne; G. Panchaud, directeur de l'Ecole supérieure de jeunes filles, Lausanne; M. Monnier, directeur du Gymnase de jeunes filles, Lausanne; H. Baur, architecte S. I. A., Bâle; M. Braillard, architecte S. I. A., Genève;

(Voir suite page 128)